

# l'Essentiel



## de l'année 2014

### Notre ASSOCIATION Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France O.D.P

**Naissance** : date de création : 27 mars 1926, impulsée par un homme de cœur. Le Commandant Guesnet, Président de la FNSPF, crée l'association en mars 1926. Cet officier visionnaire a été l'un des premiers hommes à prendre conscience des difficultés rencontrées par les familles, à la suite du décès en service commandé d'un parent Sapeur-Pompier.

**Signe particulier** : l'"Œuvre des Pupilles" est une association reconnue d'utilité publique (décret du 28 janvier 1928) et placée sous le haut patronage du Président de la République. Elle est membre du Comité de la Charte depuis 2007.

**Missions** : l'O.D.P a pour but d'assurer la protection matérielle et morale des Orphelins et des familles des Sapeurs-Pompiers civils (professionnels et volontaires) et militaires (BSPP, BMPM, Sécurité civile) décédés en service commandé ou non.

L'association vient également en aide aux orphelins et aux familles des personnels administratifs et techniques des services départementaux, ainsi qu'aux jeunes et anciens sapeurs-pompiers dans la difficulté.

Depuis 2000, dans le cadre de Solidarité Familles, l'Œuvre des Pupilles, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France attribuent, en partenariat, des aides aux Sapeurs-Pompiers se trouvant en situation de précarité du fait d'un accident, d'une maladie, de la perte d'un emploi, etc...

**Raison d'être** : dès le XIXème siècle, l'État vient en aide aux familles endeuillées des sapeurs-pompiers afin d'améliorer leur quotidien. Malgré l'aide étatique de l'époque, celle-ci ne compense en aucun cas la perte des ressources résultant de la disparition du parent sapeur-pompier, le plus souvent chef de famille.

C'est pourquoi, dès sa création, l'Œuvre des Pupilles a pris tout son sens, en permettant une aide totale, aussi bien matérielle que morale. Aujourd'hui, l'O.D.P met tout en œuvre pour offrir aux enfants orphelins d'un parent sapeur-pompier, une vie équilibrée en vue d'une insertion plus facile dans la société.

#### **Coordonnées :**

Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des  
Sapeurs-Pompiers de France  
32 rue Bréguet - 75011 PARIS

☎ 01.49.23.18.00 ☎ 01.49.23.18.34 ✉ [odp@pompiers.fr](mailto:odp@pompiers.fr)

🌐 [www.pompiers.fr/oeuvre](http://www.pompiers.fr/oeuvre)



*Mot du*

*Président :*

En 2014, 5 sapeurs-pompiers ont perdu la vie dans des actions de secours laissant à notre charge 7 orphelins complémentaires.

En cette fin d'année, 1 175 orphelins de Sapeurs-Pompiers sont pris en charge par l'Œuvre des Pupilles, soit 761 familles.

Nous ne pourrions pas les soutenir aussi efficacement sans faire appel à la générosité publique.

Sans vos généreuses contributions, une partie de nos missions n'aurait pas pu être menée à bien.

Je tiens à vous remercier tous, généreux donateurs et Sapeurs-Pompiers, qui avez décidé de poursuivre votre engagement à nos côtés ou de nous rejoindre pour nous accompagner dans les actions de soutien que nous développons au profit de nos orphelins et de leur famille mais aussi auprès de nos collègues en difficulté.

A travers votre engagement solidaire, vous nous avez permis non seulement de pérenniser les prestations octroyées à nos pupilles, mais aussi de pouvoir raisonnablement envisager l'avenir.

Votre générosité et vos dons sont essentiels pour que nous puissions continuer à agir ensemble pour plus de solidarité.

Les Sapeurs-Pompiers de France vous en sont particulièrement reconnaissants.

*Eric Faure*



#### **Le don en Confiance**

**L'Œuvre des Pupilles est agréée par le  
Comité de la Charte du don en confiance**

Organisation sans but lucratif, le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Depuis près de 20 ans, le Comité a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte reposant sur 4 grands principes :

- fonctionnement statutaire et gestion désintéressée ;
- rigueur de la gestion ;
- qualité de la communication et des actions de la collecte de fonds ;
- transparence financière.

Les organisations agréées telles que l'Œuvre des Pupilles s'engagent à respecter cette Charte et le Comité en contrôle l'application.

Le renouvellement de notre agrément pour 3 années complémentaires est effectif depuis juin 2014.

## NOTRE PROJET ASSOCIATIF

Il constitue la déclinaison de nos missions statutaires. *Pour mener ses actions de solidarité, l'O.D.P apporte des aides financières et morales aux pupilles des sapeurs-pompiers. Ces aides représentent aussi un soutien très important à des familles en situation de précarité, parfois situées aux frontières de l'exclusion.*

**Qui sont les bénéficiaires de l'O.D.P ?** *Les aides matérielles (cf ligne du CER Allocations et secours directs aux personnes)*



**L'orphelin** - dès sa naissance et jusqu'à la fin de ses études - **et sa famille**

- Allocations trimestrielles : allocations pour les études primaires, secondaires et supérieures, contrat d'apprentissage, aide aux sans-emploi...
- Aides complémentaires : prime à la réussite d'un diplôme, aide au soutien scolaire, prime d'installation, aide au BAFA, aide à l'insertion universitaire et professionnelle, aide au permis de conduire, adhésion à la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France...
- Vacances : prise en charge intégrale des séjours des pupilles, des manifestations ponctuelles (concerts, parcs d'attractions, manifestations sportives, week-end découverte...)

*Les aides morales (cf ligne du CER Allocations et secours directs aux personnes)*

- Intervention d'un psychanalyste
- Gestion de groupes de parole avec les familles
- Rassemblements des parents et des pupilles majeurs



**Le sapeur-pompier et sa famille**  
*En situation de précarité*

Un dispositif est mis en place depuis 2000 pour permettre après étude du dossier, d'apporter un soutien financier et moral aux Sapeurs-Pompiers et leur famille en situation de précarité (chômage, handicap, accident,...), à travers notre partenariat dans Solidarité Familles avec la Fédération Nationale et la Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France. (cf ligne du CER Autres charges directes liées aux allocations et secours)

## Nos principes de financement :

Pour financer l'ensemble de ses actions, l'Œuvre des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France s'appuie essentiellement sur la générosité du public et sur celle des sapeurs-pompiers. L'O.D.P bénéficie également de subventions récurrentes comme celle du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales, celles des Services Départementaux d'Incendie et de Secours ou encore de financements privés (dons et legs).

## Constituer une réserve financière. Pourquoi ? Pour qui ?

Votre générosité nous a permis d'alimenter notre fonds de réserve de 1 941 111,00 €. Ce fonds de réserve doit nous permettre, à terme, de répondre à la totalité des engagements pris par l'Œuvre des Pupilles au profit de ses ayants-droit.

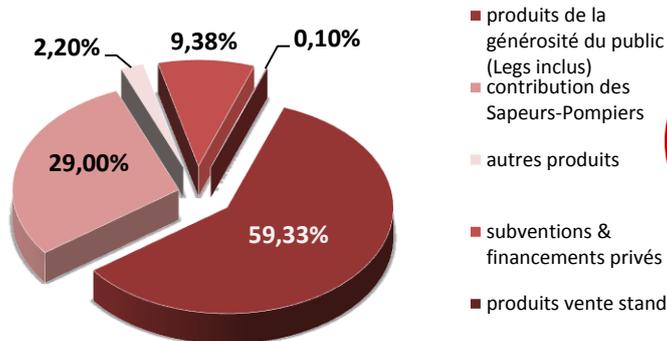
Coût moyen d'un pupille par année de prise en charge :

+ Service Commandé	2 397,00 €
+ Hors Service Commandé	1 786,00 €
+ Reconnaissance Pupilles	248,00 €

Durée moyenne de prise en charge par bénéficiaire :

+ Service Commandé	14,18 ans
+ Hors Service Commandé	5,50 ans
+ Reconnaissance Pupilles	5,72 ans

## D'où proviennent les fonds ?



### Nos actions sont essentiellement financées par :

- ↳ La générosité publique sous forme
  - de legs,
  - de dons particuliers
- ↳ La contribution des Sapeurs-Pompiers

### Les produits de la générosité publique ont sensiblement augmenté

Ils représentent près de 4 millions d'euros soit plus de 750 000 € par rapport à l'an dernier. Ils constituent notre premier soutien puisqu'ils représentent 59% de nos ressources.

Les dons des particuliers restent relativement stables malgré une conjoncture économique particulièrement sensible.

Les legs ont plus que doublé en 2014, bien que cette ressource par définition reste aléatoire.

Les contributions des sapeurs-pompiers sont en hausse, du fait de l'organisation pour la première année sur le territoire national d'une opération de collecte de fonds intitulée « Un Pupille, Un Ballon, Un Don ». Cette opération a rapporté à elle seule plus de 140 000 € de bénéfiques.

Ce soutien reste vital pour l'ODP puisqu'il constitue près de 29% de nos ressources.

La réflexion engagée depuis 2013 sur notre modèle socio-économique nous a permis d'améliorer sensiblement le ratio frais de collecte/fonds collectés auprès du public (1 082 186 € / 2 211 720 €), ce qui laisse un solde de ressources disponibles de 1 129 534 € pour 2014.

RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE 2014 (égal au compte de résultat)		2014 %	2013 %	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2014
	Détail	Total			
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice					
<b>1- PRODUITS DE LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE</b>		3 980 705	59,33	56,63	3 980 705
- dons des particuliers (non affectés)	2 211 720				
- legs encaissés	1 707 284				
- dons spontanés des particuliers (non affectés)	61 701				
<b>2- CONTRIBUTIONS DES SAPEURS POMPIERS</b>		1 945 866	29,00	29,31	
- participations collectives	1 234 660				
- dons spontanés des Sapeurs Pompiers	117 068				
- recettes sur manifestations	525 891				
- reversement cotisation fédérale	28 600				
- mise à disposition d'hébergements	39 647				
<b>3- SUBVENTIONS &amp; FINANCEMENTS PRIVÉS</b>		629 395	9,38	10,49	
- ministère de l'intérieur	90 000				
- subventions SDIS	201 195				
- subventions conseils généraux	10 284				
- subventions communales	16 749				
- autres financements privés	311 167				
<b>4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		6 409	0,10	0,16	
- dont produits des actions de communication (stand)	6 409				
<b>5- AUTRES PRODUITS</b>		147 419	2,20	3,41	
- dont produits financiers (net d'impôt)	142 409				
- dont produits divers et autres imprévus	5 010				
<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>		6 709 794	100	100	
II- REPRISES DE PROVISIONS		52 208			
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES		0			
IV- PLUS VALUE SUR CESSION D'ACTIFS IMMOBILIERS		0			
V- DÉFICIT DE L'EXERCICE		0			
<b>VI- TOTAL GENERAL</b>		6 762 002			3 980 705
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public					1 082 186
<b>Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice</b>					2 898 519

### L'action sociale de l'O.D.P., cette année :

- + de **1800** allocations trimestrielles scolaires versées aux enfants
- **750** primes de vacances et d'étreennes
- **900** primes de rentrée scolaire
- près de **300** enfants et **40** familles bénéficiaires de vacances
- **64** aides en moyenne au permis de conduire
- **139** primes diplômes versées à nos pupilles
- **12** pupilles bénéficiaires d'une prime d'installation
- **261** dossiers présentés en Commission Sociale en vue d'une aide financière
- **77** ordinateurs offerts pour la rentrée scolaire

**Depuis près de 90 ans, l'Œuvre des Pupilles accompagne et protège les orphelins dans la vie quotidienne; l'association permet à ces enfants meurtris de ne pas basculer vers un destin plus sombre et agit dans l'espoir de rendre une dignité à des familles entières.**

# Fonctionnement économique

2014 a été marquée par l'augmentation des ressources malgré une conjoncture économique sensible.

## Les produits de la générosité publique sont en augmentation substantielle (+22,45%)

Ils constituent notre premier soutien et représentent près de 59% de nos ressources.

- **Les dons des particuliers restent relativement stables**

Nos fidèles donateurs ont réaffirmé leur attachement aux orphelins de Sapeurs-Pompiers. 37 130 dons ont été versés en 2014, contre 36 033 en 2013. Leur montant moyen s'élève, comme l'an dernier, autour de 53 €.

Malgré le même nombre de messages de prospection envoyés, le nombre de nouveaux donateurs qui nous ont rejoints a sensiblement baissé. Le montant moyen du don est de 34,87 € en 2014, contre 33,71 € en 2013.

Enfin, les dons réguliers par prélèvement automatique ont augmenté, tout comme le don moyen qui se situe autour de 150 € en 2014, contre 147 € en 2013.

Au total, les dons des particuliers ont atteint près de 2,212 millions d'euros, alors que l'année précédente ils nous avaient rapporté 2,223 millions d'euros.

- **Les legs ont plus que doublé en 2014**

Ce poste est, par définition, très aléatoire et peut chaque année varier grandement à la hausse ou à la baisse.

La concrétisation d'opérations engagées depuis plusieurs années a permis, cette année, de recevoir 1 707 284 €, contre 866 743 en 2013.

Ce poste représente 25,25% de nos ressources.

## Les contributions des Sapeurs-Pompiers en très légère hausse

Ce poste a évolué de 13,54% atteignant en 2014 près de 1,95 million d'euros (contre 1,6 million en 2013). Le soutien des Sapeurs-Pompiers reste vital puisqu'il constitue 28,78% de nos ressources.

Les participations collectives et dons spontanés des Sapeurs-Pompiers restent stables.

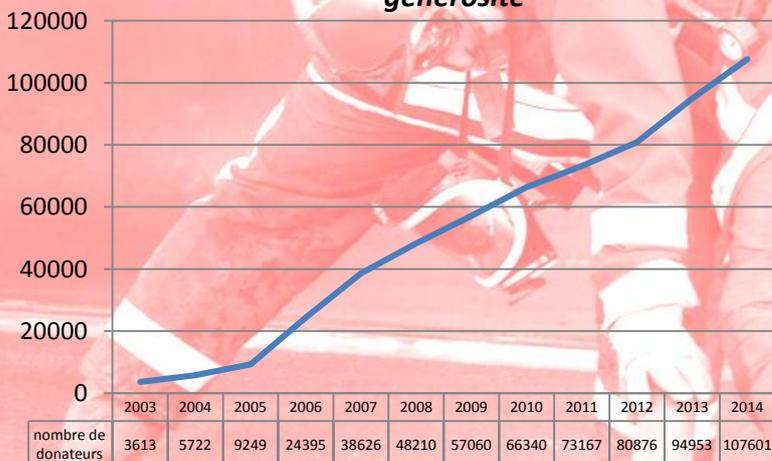
Les recettes sur manifestations pour l'année sont en hausse significative du fait de l'organisation, sur l'ensemble du territoire national, d'une opération de collecte de fonds intitulée « Un Pupille, Un Ballon, Un Don ». Cette opération à elle seule a rapporté 141 646 € de bénéfices à l'ODP. Ce résultat prouve que la mobilisation des sapeurs-pompiers est toujours dynamique.

## Des subventions et financements privés en légère hausse (+4,5%)

Ce poste en hausse de 4,5 % s'explique essentiellement par une progression des subventions des Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

Enfin, les autres produits ont régressé de 24,70% soit une perte de 48 455 € par rapport à l'année précédente (essentiellement dûe à une diminution des taux de rendement des placements financiers).

Evolution du nombre de donateurs grâce à cette générosité



**2014 confirme la tendance observée les années précédentes. Le soutien de nos donateurs demeure notre premier appui et représente 59% de nos ressources.**

**Celui des Sapeurs-Pompiers est vital aussi (29% des ressources).**

**La générosité publique et les contributions des sapeurs-pompiers constituent l'essentiel de nos moyens puisqu'ils totalisent à eux deux 88 % de nos ressources.**

**L'ODP a encore, pour cette année, honoré ses engagements envers ses 1 175 Pupilles représentant 761 familles**

# Des fonds utilisés de manière rationnelle

2014 a été marquée par une augmentation importante du montant des missions sociales du fait de la revalorisation des prestations et allocations et de l'augmentation des offres de vacances.

## Le budget missions sociales en hausse de 14%

Fin 2014, 1 175 orphelins étaient pris en charge par l'Œuvre des Pupilles. La revalorisation du montant de certaines prestations et allocations versées aux pupilles et aux familles, le renforcement de l'accompagnement des pupilles étudiants, la création de nouvelles aides (l'accompagnement à la création d'entreprise) et l'augmentation de l'offre des vacances ont conduit à une progression sensible du poste Allocations et secours directs aux personnes (+27,4%).

Les frais liés à l'organisation des vacances pupilles et commissions sont, quant à eux, en légère augmentation passant de 48 458 € à 59 307 € (+18,29%). Compte-tenu de l'évolution du nombre de séjours proposés aux pupilles et aux familles et d'une participation plus importante aux séjours familles.

Les autres charges directes liées aux allocations et secours (+15%) sont la conséquence des évolutions précédemment énoncées et le renforcement du service social par l'affectation d'un agent complémentaire.

## Des frais de recherche de fonds stables

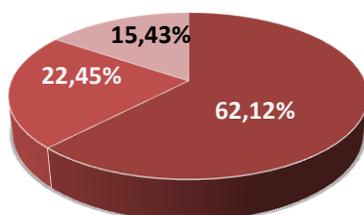
Les opérations de prospection et de fidélisation confiées à un prestataire extérieur, génèrent des frais relativement importants. Le Conseil d'Administration de l'ODP a souhaité que des économies soient réalisées sur ce poste.

En 2014, une opération de fidélisation (mars) a été réalisée en interne. L'impact en termes d'économie reste toutefois faible compte tenu de l'augmentation sensible des frais d'affranchissement et des frais inhérents aux autres opérations. En 2015, l'ensemble des opérations sera internalisé. Cela devrait permettre de diminuer le coût de ce poste de façon importante.

## Des frais de fonctionnement en légère augmentation

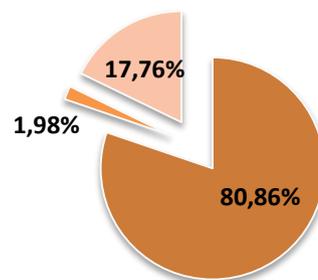
Les frais de fonctionnement ont augmenté de 9,7% du fait, notamment, de l'augmentation des frais généraux. Notre participation au Marathon de Paris et à la Course du Viaduc de Millau, l'aménagement d'un appartement destiné à la colocation des pupilles étudiants, organisation, sur le territoire national, d'une nouvelle opération de collecte de fonds intitulée « Un Pupille, Un Ballon, Un Don », et d'une cérémonie de remise des prix de la Fondation de France expliquent cette légère hausse.

## Répartition des emplois de l'exercice



- missions sociales
- frais de recherche de fonds
- frais de fonctionnement et autres charges

## Missions sociales



- allocations et secours directs aux personnes
- frais liés à l'organisation des vacances pupilles et commissions
- autres charges directes liées aux allocations et secours

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE 2014 (égal au compte de résultat)		2014 %	2013 %	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2014
	Détail	Total			
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>		2 994 934	62,12	58,79	
- Allocations et secours directs aux personnes	2 403 656				
- Frais liés à l'organisation des vacances pupilles et commissions	59 307				
- Autres charges directes liées aux allocations et secours	531 971				
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		1 082 186	22,45	24,57	1 082 186
<b>Frais d'appel à la générosité du public</b>					
- dont frais d'appel aux dons	721 760				
- Autres charges directes liées aux frais d'appel et de gestion	360 426				
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT &amp; AUTRES CHARGES</b>		743 771	15,43	16,64	
<b>I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		4 820 891	100	100	
<b>INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>					
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>		0			
<b>III- ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECT.</b>		0			
<b>III- EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>		1 941 111			
<b>VI- TOTAL GENERAL</b>		6 762 002			1 082 186
V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					0
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
<b>VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>					1 082 186

En 2014, le total des dépenses a atteint 4,8 millions d'euros.

Les missions sociales représentent 62,16% du montant des charges, les frais d'appel à la générosité publique 22,45% et les frais de fonctionnement 15,43%.

L'excédent de l'exercice a légèrement progressé passant de 1,7 million à 1,9 million d'euros, soit un volant de sécurité correspondant à plus de 5 mois d'activité.

## Des placements garantis - Des investissements sécurisés



Nos fonds sont uniquement placés dans différents organismes bancaires, sur des fonds garantis permettant de préserver le capital investi.

Cette politique de placement répond à un choix très précis du Conseil d'Administration de gérer "en bon père de famille" l'argent destiné à nos Orphelins.

L'ODP dispose actuellement de 7 appartements dont deux sont destinés à la colocation de pupilles suivant des études supérieures sur Paris, les autres servant à héberger des pupilles et des familles de Sapeurs-Pompiers venant sur la capitale pour des formations, des hospitalisations, des entretiens d'embauche... Cette politique d'investissement permet à la fois d'élargir l'offre de notre action sociale et de sécuriser nos placements financiers (coût de l'immobilier en hausse permanente).

Il sera toutefois nécessaire en 2015 de mener une réflexion complémentaire sur notre politique de placement financier.

## Des bénévoles très investis

L'action bénévole au service des autres constitue le socle de notre action citoyenne. Elle tient évidemment toute sa place dans notre réseau associatif où l'implication exceptionnelle des bénévoles est particulièrement importante : organisations d'événements permettant de récolter des dons au profit de l'Œuvre, représentation aux manifestations nationales, départementales voire locales, participation à des tâches logistiques (appels à dons...), développement d'outils informatiques.

Ces actions sont assurées par des membres actifs de notre association par des Jeunes Sapeurs-Pompiers et également des anciens Sapeurs-Pompiers qui continuent ainsi à s'investir dans l'esprit de leur engagement du passé. Leur investissement génère une diminution notable de nos coûts de fonctionnement. Pour l'année 2014, elle est estimée à 14 993 euros.

## Faire un don à l'O.D.P, c'est:

- assurer les enfants et leur famille d'un avenir plus heureux
- encourager et soutenir la grande famille des sapeurs-pompiers

En tant qu'association reconnue d'utilité publique, *l'Œuvre des Pupilles permet à ses donateurs de bénéficier d'une déduction fiscale sur leur don de 66%.*

Autrement dit, chaque donateur peut recevoir un reçu fiscal à déduire des impôts (article 200 du code général des impôts). Un don de 30 Euros en faveur de l'O.D.P ne représente, en réalité, qu'un coût de 10,20 Euros pour le donateur.

*Pourquoi nous vous sensibilisons au prélèvement automatique dans nos messages ?*

Voici 5 bonnes raisons de donner un peu chaque mois ou chaque trimestre :

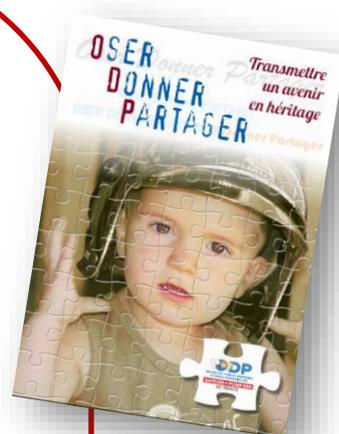
- 1- Vous répartissez votre don sur l'année.
- 2- Vous nous aidez à planifier nos actions
- 3- Vous nous aidez à réduire nos frais fixes
- 4- Vous restez informé des actions menées
- 5- Vous restez libre de tout arrêter ou suspendre

Il est également possible de faire un don en ligne directement sur le site internet de l'Œuvre des Pupilles :

<http://www.pompiers.fr/oeuvre/les-dons/donner>

2 979  
donateurs  
prélevés en  
2014

L'ODP est également habilitée à recevoir des legs et donations. À ce titre, elle est exonérée de tous droits de succession et de mutation. Elle peut aussi être désignée comme bénéficiaire d'une assurance-vie. Pour vous informer et vous guider, l'Œuvre des Pupilles a mis en place une brochure spécialement dédiée à ces libéralités. Pour vous la procurer, rapprochez-vous de l'ODP au 01 49 23 18 00.



# Les temps forts 2014 de l'Œuvre des Pupilles



## Des sapeurs-pompiers sportifs mobilisés pour les Orphelins

Tout au long de l'année, les sapeurs-pompiers ont relevé avec brio des exploits sportifs exceptionnels pour soutenir les pupilles et récolter des fonds complémentaires pour l'ODP.

**Le 6 avril**, ce sont 1096 d'entre eux qui ont bravé les 42 km 195 du Marathon de Paris.

**Le 18 mai** que 800 autres sapeurs-pompiers, accompagnés de Thomas Hugues, ont franchi la ligne d'arrivée de la Course du Viaduc de Millau, après 23 km 700 d'effort.

**Le 29 juin**, une équipe de 9 sapeurs-pompiers alsaciens a marqué le départ de la course relais Hagenthal-Paris, soit 630 km en 6 jours.



## Des événements nationaux importants

Du 15 au 18 juin, l'ODP a tenu un stand au **Congrès des Notaires** dans le but de développer ses legs.

Pour la première édition de l'opération « **Un Pupille – Un Ballon – Un don** », 60 départements se sont mobilisés le 14 juin : chacune ont lâché 1 258 ballons et récolté des dons complémentaires pour l'ODP.

**L'Assemblée Générale de l'ODP**, événement incontournable de notre vie associative, s'est tenue le 3 octobre dans le cadre du Congrès National des Sapeurs-Pompiers de France.



## Un Noël solidaire et féérique

Cette année encore, 14 prestigieux hôtels Marriott ont accueilli chaleureusement tout le mois de décembre nos pupilles et leur famille l'espace d'un week-end inoubliable.

Le Président de la République a également ouvert les portes du Palais de l'Élysée, le 17 décembre, pour fêter Noël avec 5 de nos pupilles.



3 000 motards déguisés en Père-Noël ont parcouru les rues de Paris pour récolter des centaines de cadeaux distribués par la suite à 80 enfants réunis autour de l'arbre de Noël de l'ODP, le 10 janvier 2015.



## Les Pupilles mis à l'honneur

21 pupilles étaient présents, le 4 juillet, à l'hôtel Marriott des Champs Élysées pour recevoir leur Prime d'Installation.

Le 10 septembre, Vincent s'est vu remettre la clé de la colocation d'un des appartements sur Paris mis à disposition pour les pupilles étudiants, rejoignant ainsi Ludivine et Jonathan.



Les 15 et 16 novembre s'est tenu le Rassemblement Pupilles : 53 jeunes adultes étaient venus profiter de ces deux journées organisées spécialement pour eux.



13<sup>ème</sup>

## Rassemblement Parents

Les 17 et 18 mai 80 mamans se sont retrouvées en Moselle pour un week-end convivial, festif et riche en émotions.



**PARRAIN, PARTENAIRES, ENTREPRISES, DONATEURS... BEAUCOUP SOUTIENNENT  
L'ASSOCIATION, CAR L'ŒUVRE DES PUPILLES, C'EST :**

- 1 175 enfants pris en charge, représentant 761 familles
- 250 000 Sapeurs-Pompiers répartis sur l'ensemble de la France qui organisent régulièrement des actions au profit de l'ODP
- 300 bénévoles
- 200 manifestations organisées sur le territoire national
- 30 partenaires



*Un Parrain investi*

*"L'Œuvre des Pupilles veille sur les familles et les accompagne sur le chemin de la vie ; nous souhaitons ensemble toucher le cœur des français qui aiment les pompiers mais ignorent trop souvent l'existence de l'Œuvre.*

*Depuis que je côtoie les pupilles, je leur donne un petit peu et ils me rendent au centuple tout ce que je peux leur donner."*

*Thomas Hugues*



*"Il y a encore tant à faire pour aider nos familles. En ce qui nous concerne, soyez assuré que nous veillerons sans relâche à ce que chacune et chacun, confrontés à la peine et aux difficultés, trouvent dans l'Œuvre ce soutien et cette solidarité fraternelle qui constituent le socle de nos valeurs, la force de notre cohésion et la caractéristique essentielle de notre identité."*

*Bernard Francoz, Premier Vice-Président*

***Merci pour eux...***